

RAPPORT ANNUEL

RÉGIME DE RETRAITE DU PERSONNEL
PROFESSIONNEL DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

2023



**BUREAU
DE LA RETRAITE**

de l'Université Laval

Table des matières



Message du président	3
1. Situation financière	4
2. Rendements	7
3. Placements	10
4. Investissement responsable et durable.	13
5. Gouvernance	15
6. Service à la clientèle	21
Annexes	
A.1 Données financières.....	25
A.2 Statistiques démographiques.....	29
A.3 Ventilation des placements.....	31
A.4 Performance des catégories d'actifs.....	33
A.5 Rendements historiques	34
A.6 Équipe du Bureau de la retraite	35

2023 en quelques chiffres

VA : 100,0 % SV : 100,0 %	NIVEAU DE CAPITALISATION DES DEUX VOLETS AU 31 DÉCEMBRE 2023 (DERNIÈRE ÉVALUATION) Les volets sont à l'équilibre depuis 2015 et la sécurité du financement s'est maintenue
VA : 10,7 M\$ SV : 43,8 M\$	NIVEAU DES RÉSERVES DES DEUX VOLETS Augmentation des deux fonds de réserve
VA : 612 M\$ SV : 204 M\$ Total : 816 M\$	ACTIF NET À LA FIN DE L'ANNÉE Stabilité du VA et augmentation de 24 % du SV
VA : 6,9 % SV : 8,8 %	PERFORMANCE SUR LES PLACEMENTS, PAR VOLET (AVANT LES FRAIS) VA : Moyenne de 4,6 % sur 5 ans SV : Moyenne de 6,9 % sur 5 ans Stratégie de placement du SV plus agressive que celle du VA
1 829	NOMBRE DE PERSONNES PARTICIPANTES ACTIVES Population active en forte croissance depuis quelques années
1 488	NOMBRE DE PERSONNES PARTICIPANTES NON ACTIVES *
29,0 M\$	COTISATIONS VERSÉES 14,5 M\$ par les personnes participantes (dont 0,5 M\$ de transferts d'autres régimes) 14,5 M\$ par l'Université
41,1 M\$	PRESTATIONS VERSÉES Hausse de 6 % par rapport à 2022

VA : Volet antérieur (service avant 2016)

SV : Second volet (service depuis 2016)

* À des fins de regroupement et de distinction des personnes participantes actives, les personnes participantes non actives comprend les personnes à la retraite, les bénéficiaires qui reçoivent une prestation et ceux et celles en rente différée (ne sont plus des personnes participantes actives, mais ne reçoivent pas une rente).

Message du président

C'est avec un plaisir renouvelé chaque année que le Comité de retraite vous présente le rapport annuel de votre Régime de retraite. Le rapport annuel est l'occasion de vous rendre compte de l'administration du RRPePUL pour le dernier exercice financier et vous remarquerez à travers les prochaines pages que le RRPePUL demeure en très bonne santé financière et bien positionné pour les enjeux à venir.

L'année 2023 a été charnière pour le RRPePUL : des changements importants ont été apportés à la Politique de financement et à la Politique de placement. Pour la première fois de son histoire, le Comité a analysé la pertinence d'un achat de rentes sans rachat des engagements; cela s'est concrétisé par une transaction de près de 140 M\$ en mars 2024. Et mauvaise nouvelle, Retraite Québec a mis fin unilatéralement à l'entente de transfert qui liait les deux organismes depuis plus de 50 ans. Espérons que l'on pourra remettre en place une nouvelle entente dans les meilleurs délais!

Rendements 2023 alignés aux objectifs

La performance des deux volets est de 6,9 % pour le Volet antérieur (VA) et de 8,8 % pour le Second volet (SV). Il s'agit de résultats encourageants et légèrement supérieurs aux objectifs. Rappelez-vous qu'en 2022, les résultats étaient en territoire négatif.

Les changements apportés en cours d'année à la Politique de placement permettront d'optimiser davantage le rendement à venir, en fonction des contraintes de risque établies. De nouvelles classes d'actifs, telles que le prêt direct et les obligations corporatives, permettront de diversifier le portefeuille obligataire et devraient améliorer la performance à long terme.

Stabilité, stabilité, stabilité

L'évaluation actuarielle de 2023 démontre, encore une fois, la robustesse des mécanismes de stabilité du RRPePUL.

Stabilité du provisionnement : depuis la restructuration de 2016, les deux volets sont pleinement provisionnés.

Stabilité du financement : les taux de cotisation demeurent eux aussi au niveau des taux négociés en 2016.

Stabilité de l'indexation des rentes du SV : les changements à la Politique de financement permettent d'anticiper que l'indexation

de ces rentes devrait être de 100 % pour les dix premières années de retraite et d'un pourcentage d'environ 75 % pour les années subséquentes. La bonne situation financière du SV à la fin de 2023 permet même d'établir ce second taux à 89 % pour les années 2025 à 2027.



Des services encore améliorés

Le Bureau de la retraite (BR) rend à la clientèle des services hautement appréciés. Les différents sondages le témoignent lors des rencontres individuelles ou des séances collectives.

En 2023, le BR a mis en place de nouveaux ateliers pour les personnes qui ont adhéré récemment au RRPePUL. La documentation de ces sessions est également disponible sur le site Web. Ce dernier a aussi fait l'objet d'une refonte en profondeur durant la dernière année, avec de nombreux ajouts intéressants dont des capsules expliquant certains aspects importants.

Finalement, des travaux ont été entrepris à la fin de l'année afin de remplacer le portail qui vous permet d'accéder aux différents documents de nature personnelle. Des améliorations importantes sont planifiées dans la nouvelle mouture, attendue pour le dernier trimestre de 2024.

On peut donc aisément affirmer que ce fut une année fort chargée, tant pour mes collègues du Comité que le personnel du BR! Je les remercie tous et toutes pour leur engagement et leur capacité d'adaptation à toutes ces nouveautés.

Le fait d'être entouré de personnes aussi compétentes et dévouées facilite grandement mon rôle de président et permet de nous assurer d'un travail de qualité.

En terminant, je ne peux passer sous silence la fin de la belle et longue implication de Josée Germain comme membre du Comité. Je tiens chaleureusement à la remercier pour ses sept années auprès de nous, de 2006 à 2009 et de 2019 à 2023. Elle a su mettre sa vaste expérience au service du Comité. Merci beaucoup Josée pour ta générosité, ton humanité et ta bonne humeur.

Le président du Comité de retraite,

A handwritten signature in blue ink that reads "Boris Mayer St-Onge". The signature is fluid and cursive.

Boris Mayer St-Onge



DANS CETTE SECTION

- 1.1 Stabilité de la situation financière
- 1.2 Stabilité des cotisations
- 1.3 Modification à l'indexation du SV

DEGRÉ DE CAPITALISATION
AU 31 DÉCEMBRE 2023

	VA	SV
Avec réserve	100,0 %	100,0 %
Sans réserve	101,6 %	129,4 %

1.

Situation financière

1.1 Stabilité de la situation financière

La situation financière du Régime n'a pas vraiment varié en 2023 considérant que les résultats de rendement correspondaient aux hypothèses établies (voire légèrement favorables).

Il convient de souligner que plusieurs mécanismes, tels que les réserves et les marges, permettent aussi d'absorber les aléas des marchés et l'évolution démographique qui pourrait être différente des hypothèses.

Les deux tableaux ci-dessous présentent l'état du niveau de provisionnement des deux volets du RRPePUL au 31 décembre 2023, comparé à celui de l'année précédente.

VA – Service avant 2016 (en milliers de dollars)	31-12-2023	31-12-2022
Valeur marchande de l'actif	611 651	610 796
Cotisations accessoires	261	223
<i>moins</i> Réserve	(10 711)	(9 678)
Actif net	601 201	601 341
Valeur actuarielle du passif		
Personnes participantes actives	166 178	173 554
Retraité.e.s et bénéficiaires	419 528	411 824
Rentes différées	14 999	15 517
Cotisations accessoires	261	223
Passif total	600 966	601 118
Excédent (déficit) actuariel	235	223
Degré de capitalisation	100,0 %	100,0 %

SV – Service depuis 2016 (en milliers de dollars)	31-12-2023	31-12-2022
Valeur marchande de l'actif	200 087	160 692
Cotisations volontaires	3 806	3 509
<i>moins</i> Fonds de stabilisation	(43 751)	(34 989)
Actif net	160 142	129 212
Valeur actuarielle du passif		
Personnes participantes actives	126 824	104 064
Retraité.e.s et bénéficiaires	23 969	17 318
Rentes différées	5 543	4 321
Cotisations volontaires	3 806	3 509
Passif total	160 142	129 212
Excédent (déficit) actuariel	0	0
Degré de capitalisation	100,0 %	100,0 %

SITUATION FINANCIÈRE

1.1 Stabilité de la situation financière /suite

Le tableau ci-dessous indique la robustesse des mécanismes de stabilisation qui sont prévus dans la Politique de financement du RRPePUL.

La réserve et le fonds de stabilisation sont des montants qui pourraient permettre d'amortir des déficits, le cas échéant.

Les marges dans les taux de rendement contribuent à accroître la probabilité d'atteindre les cibles de financement et la marge de maturité assure une équité intergénérationnelle. Malgré une baisse de certaines marges, les mécanismes de stabilisation demeurent solides.

	VA		SV	
	2023	2022	2023	2022
Réserve/Fonds de stabilisation	10,7 M\$	9,7 M\$	43,8 M\$	35,0 M\$
Marge dans le taux de rendement	0,74 %	1,10 %	0,69 %	0,85 %
Marge de maturité	s/o	s/o	0,81 %	0,48 %

1.2 Stabilité des cotisations

Les taux de cotisation demeureront, pour 2025, au même niveau que dans les années passées. Il s'agit des taux de cotisation qui avaient été négociés lors de la restructuration du Régime il y a une dizaine d'années.

Le schéma suivant illustre un transfert entre les cotisations de stabilisation et les cotisations régulières entre 2024 et 2025, mais le total de cotisations salariales demeure à 8,8 % pour 2025. Il en est de même pour la cotisation patronale qui demeure à 9,5 %.

	18,3 %		Aucune en 2024	
	Cotisations d'exercice + cotisations pour frais	Cotisations de stabilisation	Cotisations d'équilibre	
	Taux globaux négociés APAPUL-UL			
2024	Salariales Patronales	3,52 % 9,5 %	5,28 % 0,0 %	8,8 % 9,5 %
2025	Salariales Patronales	3,96 % 9,5 %	4,84 % 0,0 %	8,8 % 9,5 %

1.3 Modification à l'indexation du SV

Dans le processus de révision de la Politique de financement en 2023, les instances ont modifié la méthode d'établissement de l'indexation des rentes du SV. Le nouveau modèle s'apparie davantage à celui utilisé dans le VA en priorisant l'indexation des rentes dans les 10 premières années de retraite. D'autres ajustements ont également été apportés afin de favoriser une plus grande stabilité du niveau de l'indexation.

Cette nouvelle méthode permet de viser une pleine indexation durant les 10 premières années de retraite.

Ainsi, deux niveaux d'indexation seront dorénavant déterminés : un taux applicable aux dix premières indexations qui suivent la retraite et un taux pour les années subséquentes. Compte tenu de la mise en place du SV au 1^{er} janvier 2016, ce taux ultime (après 10 ans) ne s'appliquera qu'en 2026 pour la première fois.

Les résultats des dernières évaluations actuarielles et le changement de méthode entraînent une indexation de 100 % de l'inflation pour les 10 premières années et de 89 % par la suite. Ces niveaux sont garantis jusqu'au 1^{er} janvier 2027 et les prochaines évaluations actuarielles confirmeront les niveaux d'indexation pour les années subséquentes.





DANS CETTE SECTION

- 2.1 Récupération "concentrée" des marchés
- 2.2 Impacts des événements géopolitiques
- 2.3 Persistance de l'inflation

	VA	SV
Hypothèse de l'actuaire 2023	6,4 %	7,6 %
Rendement brut 2023	6,9 %	8,8 %
Rendement net 2023	6,5 %	8,3 %

2.

Rendements

2.1 Récupération concentrée des marchés

Une importante transition pour l'ensemble des marchés financiers en 2023 a été constatée. Au dernier semestre, les signaux des banques centrales annonçant des baisses de taux d'intérêt à venir ont alimenté les marchés boursiers. De même, l'émergence de l'intelligence artificielle a fortement contribué à des performances exceptionnelles des titres technologiques. Il s'agit, pour les marchés boursiers, de l'une des meilleures performances des 25 dernières années. Il est essentiel de rappeler que la performance de l'année 2022 était l'une des pires.

En 2023, une majorité des gestionnaires ont réussi à battre leur indice de référence, procurant ainsi une valeur ajoutée. Toutefois, ce n'est pas le cas des actions mondiales et des placements privés.

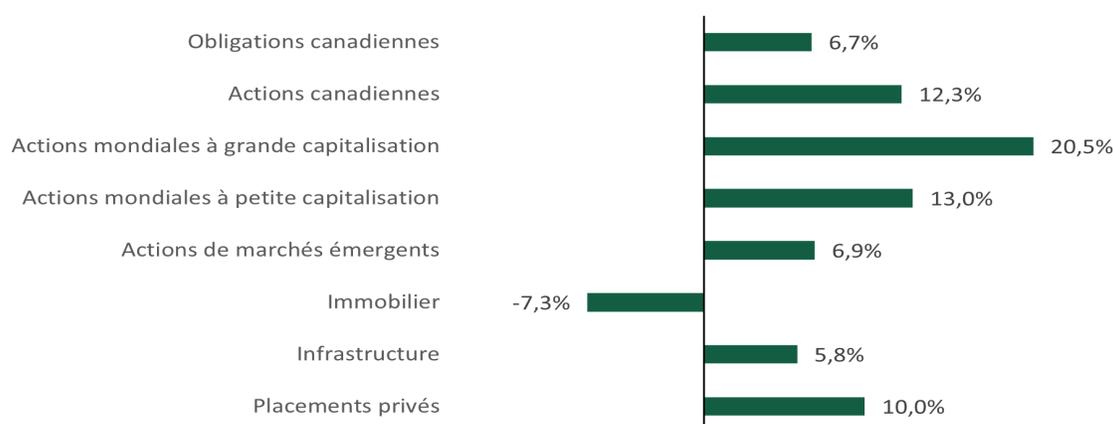
Pour les actions mondiales, plusieurs gestionnaires n'ont pas été en mesure de le faire, en raison de la performance exceptionnelle de sept titres (Alphabet, Amazon, Apple, Meta, Microsoft, Nvidia et Tesla). Ces titres représentent dorénavant plus du tiers de l'indice du marché américain. Pour des questions de saine diversification, les gestionnaires du Fonds commun de placement ne peuvent pas se concentrer autant dans ces titres qui, au demeurant, sont tous dans les mêmes secteurs de l'économie.

2.1 Récupération concentrée des marchés / suite

Pour les placements privés, l'indice de comparaison utilisé par le Bureau de la retraite jusqu'à la fin de 2023 est le même indice que pour les actions mondiales.

Cet indice pouvait être valable durant la constitution du fonds de placements privés, mais ce fonds est maintenant à maturité et il existe des indices plus représentatifs pour ce créneau. Un nouvel indice a d'ailleurs été choisi pour les prochaines années, et les résultats de 2023 sont beaucoup plus près de celui-ci. Dans le tableau ci-dessous, c'est le nouvel indice qui est illustré.

Performance des marchés en 2023¹



2.2 Impacts des événements géopolitiques

Il est une réalité souvent oubliée dans les dernières années : l'évolution des rapports entre les pays et les entreprises à l'échelle mondiale a des répercussions sur les performances des marchés financiers. Le risque géopolitique global est en forte hausse et s'étend sur de nombreux fronts.

Les conflits entre l'Ukraine et la Russie ainsi qu'entre la Palestine et l'Israël témoignent à quel point l'équilibre peut être fragile. En parallèle, d'autres événements tels que la pandémie de la COVID-19 et les problèmes des chaînes d'approvisionnement révèlent l'intérêt de plusieurs nations à devenir plus autonomes dans bien des secteurs de leur économie.

Cette démondialisation aura inévitablement des conséquences sur la production des biens et la rentabilité « régionale » de certaines entreprises.

La géopolitique a également des impacts sur les marchés obligataires et l'évolution des taux d'intérêt. L'inflation demeure plus élevée dans de nombreux pays, la déglobalisation ayant des effets importants sur les coûts de production. Les taux d'intérêt de la dette souveraine sont aussi tributaires de la situation financière et des différents risques de chaque nation.

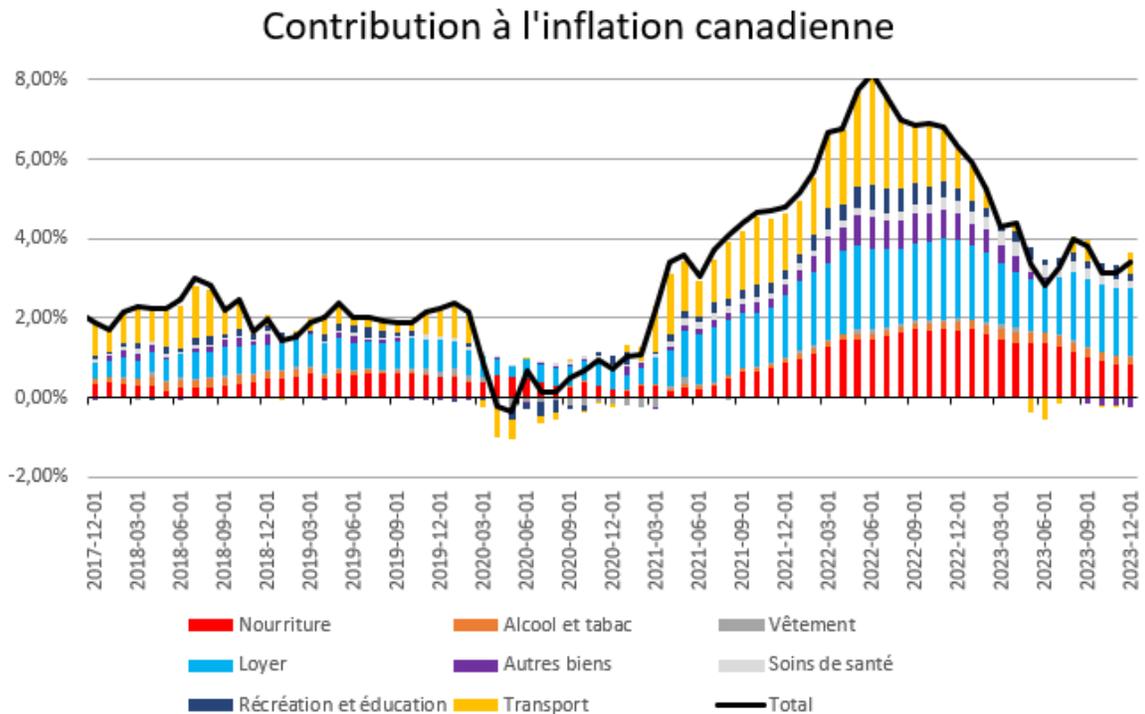
Les gestionnaires externes du BR sont responsables de considérer ces événements et leurs répercussions potentielles dans la gestion des actifs. L'équipe interne les interroge régulièrement pour obtenir leur perspective à cet égard.

¹ Selon les indices de référence usuels.

2.3 Persistance de l'inflation

Le graphique ci-dessous montre les différents contributeurs à l'inflation au Canada au cours des dernières années. Avant 2020, le Canada a vécu plusieurs décennies avec une inflation contrôlée à 2 %, s'expliquant principalement par l'augmentation du coût des loyers, de la nourriture et des transports. Depuis la reprise post-COVID, chacun des éléments précités a connu une hausse à lui seul de plus de 2 %, et la composante du loyer semble la plus persistante. La demande soutenue, en raison de l'immigration et en dépit d'une hausse des taux hypothécaires, rend la composante loyer est plus difficile à résorber.

Pour 2024, les économistes s'entendent pour dire que des baisses de taux d'intérêt se matérialiseront, mais à une vitesse cohérente avec un maintien d'une inflation plus contrôlée et plus près du niveau de 2 % des dernières décennies. Le ralentissement économique devrait aussi se poursuivre, engendrant potentiellement une légère récession.



Source : Statistique Canada, Bureau of Labor Statistics, Eurostat, Bloomberg.



DANS CETTE SECTION

- 3.1 Révision de la Politique de placement
- 3.2 Achat de rentes
- 3.3 De nouveaux créneaux

RÉPARTITION STRATÉGIQUES DES PLACEMENTS

	VA	SV
Obligations	65 %	20 %
Actions	15 %	40 %
Alternatifs	20 %	40 %

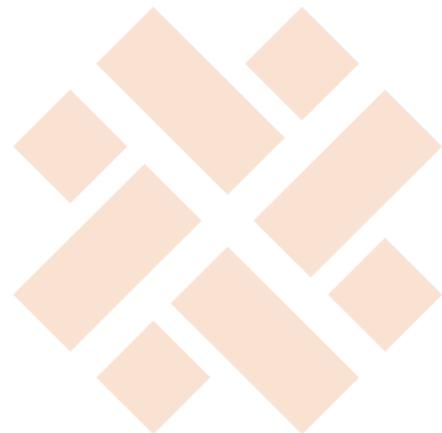
3.

Placements

3.1 Révision de la Politique de placement

Périodiquement (entre 3 et 5 ans), le Comité de retraite révisé la Politique de placement du RRPePUL. Ce processus s'échelonne sur plusieurs mois et requiert de nombreuses rencontres de travail avec les conseillers externes et l'équipe Placements du BR. Le principal élément analysé est le portefeuille de référence qui représente la stratégie d'investissement pour les prochaines années.

Le processus 2022-2023 s'inscrivait dans un contexte économique fort différent de celui de 2018. Les niveaux de l'inflation et des taux d'intérêt ne sont pas du tout les mêmes et les perspectives de rendement à long terme des classes d'actifs ont fortement varié dans les dernières années.



3.1 Révision de la Politique de placement / suite

Le tableau ci-dessous montre l'alignement d'investissement des deux volets pour les prochaines années, les écarts avec la version antérieure de la Politique étant présentés à droite des nouvelles cibles.

Le portefeuille de référence doit être défini pour chaque volet du Régime et doit tenir compte de la tolérance au risque financier des parties (les personnes participantes et l'employeur) ainsi que des balises établies dans la [Politique de financement](#) du Régime.

Pour le Volet antérieur, la conjoncture et la solidité de la situation financière permettent de réduire le niveau de risque en augmentant de manière importante la répartition des titres d'emprunt. La principale diminution est celle de l'immobilier. Il faudra toutefois quelques années avant de réduire cette cible, compte tenu des caractéristiques des fonds et de la conjoncture défavorable à ce secteur.

Pour le Second volet, les changements par catégories d'actifs sont beaucoup plus marginaux. Notons toutefois l'ajout, comme pour le VA, de la dette privée mondiale (ou « prêts directs ») dont les perspectives de rendement sont favorables.

Le rendement attendu annuel de chacun de ces portefeuilles est respectivement de 6,4 % et de 7,9 %. Cela ne constitue pas une garantie, mais le rendement moyen obtenu selon des milliers de scénarios économiques.

Comme ce fut le cas en 2018, il est normal d'observer un rendement attendu inférieur pour le Volet antérieur. En raison des caractéristiques de maturité beaucoup plus importantes pour ce volet, la répartition dédiée aux placements plus sécuritaires (donc avec des rendements moindres) est considérablement plus élevée.

Pour plus d'information sur les portefeuilles de référence, vous pouvez consulter le texte intégral de la [Politique de placement](#).

Illustration des changements aux répartitions stratégiques

	Volet antérieur		Second volet	
		Modifications		Modifications
Titres d'emprunt				
Obligations provinciales - Long terme	30 %	-4 %	3,5 %	-1,5 %
Obligations et dette corporatives	22,5 %	12,5 %	6,5 %	-3,5 %
Obligations multisectorielles	4,5 %	-0,5 %	3,5 %	-1,5 %
Dette privée mondiale	6,5 %	6,5 %	6,5 %	6,5 %
Marché monétaire canadien	1,5 %	0,5 %		
	65 %	15 %	20 %	0 %
Titres de participation publics				
Actions canadiennes	3,5 %	-1,5 %	7,5 %	-0,5 %
Actions mondiales - Grande capitalisation	9 %	-3 %	20,5 %	-0,5 %
Actions mondiales - Petite capitalisation			5,5 %	-0,5 %
Actions de marchés émergents	2,5 %	-0,5 %	6,5 %	-0,5 %
	15 %	-5 %	40 %	-2 %
Placements alternatifs				
Immobilier	6,5 %	-6,5 %	12 %	-1 %
Infrastructure	10 %	-3 %	16 %	1 %
Placements privés	3,5 %	-0,5 %	12 %	2 %
	20 %	-10 %	40 %	2 %

3.2 Achat de rentes

La nouvelle version de la Politique de placement prévoit, comme c'est le cas dans la Politique de financement, qu'une portion de la caisse de retraite pourrait être utilisée pour l'achat de rentes sans rachat des engagements. Le terme « sans rachat des engagements » signifie que les personnes visées par l'achat demeurent des personnes participantes à part entière du RRPePUL.

Des analyses ont été réalisées au cours de l'année 2023 afin de bien évaluer les impacts d'une telle transaction. En mars 2024, des quotations ont été demandées aux assureurs canadiens pour procéder à cette transaction. C'est ainsi qu'un placement de l'ordre de 140 M\$ a été cristallisé avec deux assureurs, iA Groupe financier et Sun Life.

Le contrat entrera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2024, ce qui signifie que les assureurs verseront au RRPePUL une somme équivalente aux rentes achetées et que le BR continuera d'effectuer, de manière habituelle, le dépôt desdites rentes dans les comptes bancaires des prestataires.



Journée des soumissions

De gauche à droite : Boris Mayer-St-Onge, membre du Comité de retraite, Martin Latulippe, directeur général du BR et Nicolas Bouchard Martel, membre du Comité de retraite, en communication avec les conseillers de Mercer lors de l'analyse des propositions.

3.3 De nouveaux créneaux

À chaque révision de la Politique de placement, c'est le moment d'analyser l'intérêt d'ajouter de nouvelles classes d'actifs. Il s'agit souvent de diversification par rapport aux autres placements qui peut permettre d'augmenter le potentiel de rendement ou de réduire certains risques.

Cette fois-ci, la dette privée mondiale a démontré une valeur ajoutée très intéressante pour les deux volets du RRPePUL. La cible pour ce créneau est de 6,5 % de l'actif pour chacun des deux volets.

Qu'est-ce que la dette privée? Pour mieux comprendre, il est utile de faire un parallèle avec le placement privé en comparaison aux actions publiques. Contrairement aux obligations échangées sur les marchés publics, la dette privée est négociée directement, sans l'intermédiaire d'un marché. Comme pour le placement privé, on s'attend à une prime pour tenir compte du niveau de risque additionnel (les personnes qui empruntent ne pourraient peut-être pas accéder au financement sur les marchés publics).

Ce marché est très important en volume et existe depuis très longtemps. L'expertise de l'équipe interne et la maturité de la plateforme de placement permettent d'ajouter ces catégories moins « traditionnelles » dans la composition des caisses de retraite de l'Université Laval.



DANS CETTE SECTION

- 4.1 Exercice des droits de vote
- 4.2 Engagement actionnarial
- 4.3 Empreinte carbone

EMPREINTE CARBONE¹

	2023	2022
Portefeuilles d'actions	92,4	91,9
Indice de référence	149,1	194,1

4.

Investissement responsable et durable

Une perspective de meilleure gouvernance des entreprises est fortement ancrée dans la gestion des actifs des régimes de retraite de l'Université Laval depuis près de deux décennies. La Politique d'investissement responsable et durable, commune aux quatre régimes de retraite de l'Université Laval, établit les principaux axes d'action à cet égard.

Longtemps perçu comme une question de valeurs, l'investissement responsable et durable fait dorénavant partie du processus de gestion intégrée des risques.

Le BR met au cœur de ses critères la prise en compte des facteurs ESG dans le processus de sélection et de suivi des gestionnaires.

4.1 Exercice des droits de vote

Au lieu de laisser chaque gestionnaire voter sur les propositions aux assemblées annuelles, le BR confie à la firme Groupe Investissement Responsable (GIR) le soin d'exercer ces droits de vote selon une politique préétablie qui vise à renforcer la gouvernance des entreprises et s'appuie sur les facteurs ESG.

¹ L'empreinte carbone est évaluée à l'aide de l'intensité carbone pondérée. Cet indice mesure les émissions de CO2 normalisées par le chiffre d'affaires, pondérées par le poids des entreprises dans le portefeuille d'actions.

4.1 Exercice des droits de vote /suite

En 2023, GIR a ainsi participé à 235 assemblées au nom des régimes de retraite de l'Université Laval. Pour une proportion de 52,1 %, GIR a voté contre les propositions, car celles-ci n'étaient pas alignées avec les objectifs de la Politique d'investissement responsable et durable.

Le BR a la conviction que ces positions amélioreront à long terme la gouvernance des entreprises.

4.2 Engagement actionnarial

En 2023, le BR a conclu une entente avec le groupe SHARE afin d'intégrer UNIE, un regroupement de fondations et de régimes de retraite universitaires canadiens. UNIE mène des représentations directement auprès d'entreprises dans une perspective de meilleure gestion des enjeux climatiques.

En 2023, des représentations ont ainsi été menées auprès de quatre entreprises dans lesquelles les gestionnaires du BR ont investi une portion des portefeuilles d'actions.

4.3 Empreinte carbone

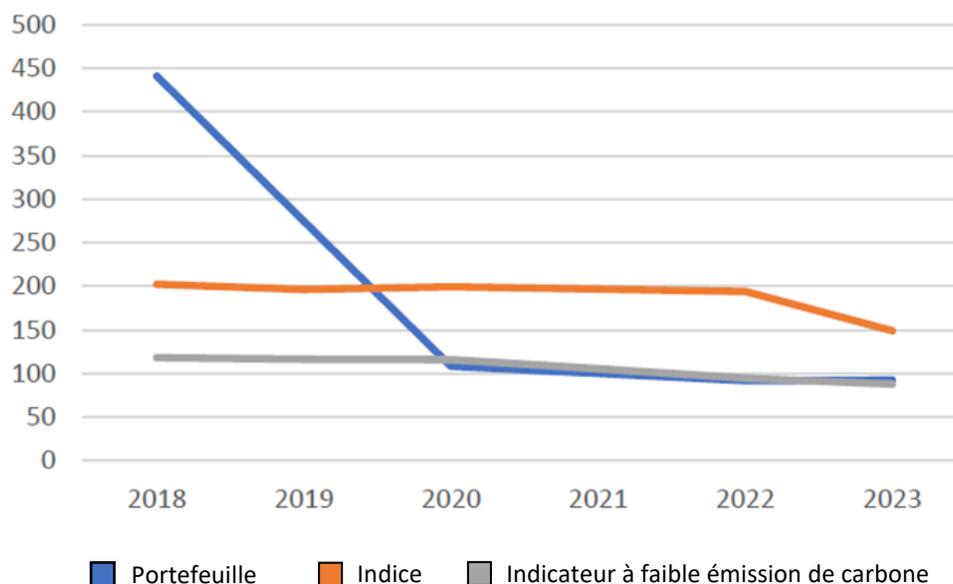
Dans un premier temps, des objectifs de réduction de l'empreinte carbone pour les placements détenus sous forme d'actions ont été établis. Il s'agit de la classe d'actifs où il y a le plus d'informations publiées afin de mesurer le niveau de carbonisation.

La mesure de l'empreinte pour les années 2018 à 2022 a démontré une forte diminution de cet indice au cours de ces années.

Sans même avoir atteint cet objectif, les changements effectués à la plateforme de gestionnaires au cours de ces années ont amélioré de manière significative le bilan des régimes de retraite de l'Université Laval. Pour les prochaines années, le BR désire maintenir cet avantage par rapport au marché.

Comme illustré dans le graphique suivant, l'empreinte carbone du portefeuille d'actions du Fonds commun de placement a considérablement chuté entre 2018 et 2020. À la fin de l'année 2023, elle se situait à peu près au même niveau que le peloton de tête et à un niveau sensiblement inférieur à l'indice de référence.

Évolution de l'empreinte carbone





DANS CETTE SECTION

- 5.1 Comité de retraite et ressources externes
- 5.2 Structure de gouvernance
- 5.3 Politique de financement révisée

5.

Gouvernance

5.1 Comité de retraite et ressources externes

COMITÉ DE RETRAITE

Conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, le RRPePUL est administré par un Comité de retraite qui agit à titre de fiduciaire du Régime et de la caisse.

Le Comité de retraite doit mettre en place une Politique de placement pour investir la caisse et il doit administrer les prestations payables par le Régime. Plusieurs de ces responsabilités ont été déléguées au Bureau de la retraite.

Selon le Règlement du Régime, le Comité de retraite doit être composé de neuf membres.

Martin Latulippe agit à titre de secrétaire.

Composition du Comité de retraite au 31 décembre 2023

	Désigné par		Désigné par
Nicolas Fortin Valérie Gonthier-Gignac	l'APAPUL	Louis Frenette-Nolin Boris Mayer-St-Onge	les personnes participantes actives
Nicolas Bouchard Martel Jacques Lachance François Hudon (membre externe)	l'Université Laval	Louise Barbeau Jean Grégoire	les retraité.e.s, bénéficiaires et personnes dont la rente est différée

5.1 Comité de retraite et ressources externes /suite

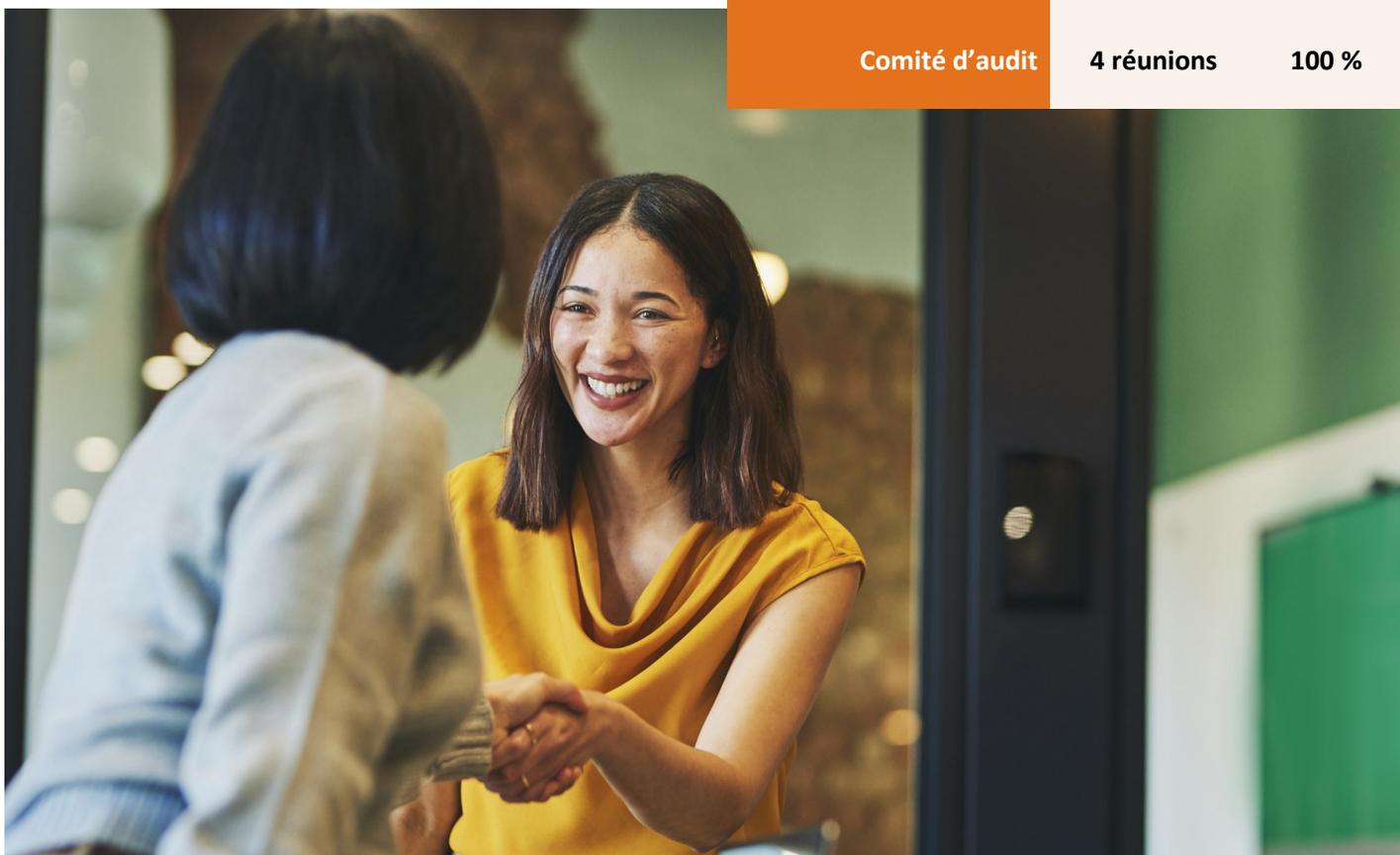
Des changements sont survenus à la composition du Comité de retraite en 2023, soit lors de l'assemblée annuelle du RRPePUL tenue le jeudi 8 juin 2023 :

1. Louis Frenette-Nolin a été élu au poste de membre désigné.e par les personnes participantes actives (non votant). Ce poste était occupé auparavant par Jean Grégoire.
2. Jean Grégoire a été élu au poste de membre désigné.e par les personnes participantes non actives (non votant). Ce poste était occupé auparavant par Josée Germain.

Les mandats des membres sont de trois ans. Les mandats venant à échéance en 2023 ont été renouvelés.

Le tableau à droite détaille le nombre de rencontres des différents comités et le taux de participation des membres à ces réunions.

	Taux de participation ¹	
Comité de retraite	7 réunions	90 %
Conseil d'administration	4 réunions	100 %
Comité d'audit	4 réunions	100 %



¹ Pour les comités qui ne relèvent pas exclusivement du RRPePUL, les taux de participation sont ceux des membres représentant le Régime de retraite.

5.1 Comité de retraite et ressources externes /suite

RESSOURCES EXTERNES

Le Comité de retraite a sélectionné certains fournisseurs externes pour la réalisation de mandats spécifiques. Il n'y a pas eu de changement au niveau des fournisseurs en 2023. Le tableau suivant résume les principaux liens d'affaires du Comité de retraite.

Actuariat	Aon Hewitt	Évaluation actuarielle Conseils stratégiques Analyse d'amendements
Service-conseil en placement	Aon Hewitt	Révision de la Politique de placement
Audit externe	Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.	Audit du rapport financier annuel
Service-conseil juridique	Osler	Avis légaux et représentation
Institution financière	RBC	Transactions courantes (cotisations et prestations)
Portail sécurisé <i>Mon dossier en ligne</i>	SFAP	Relevés annuels Communications personnalisées
Informatique	DTI de l'Université Laval	Hébergement des données

Chaque année, le Comité de retraite évalue la qualité des services rendus de ses fournisseurs et délégataires. En 2023, aucun enjeu n'a été relevé, à l'exception du portail *Mon dossier en ligne*, qui nécessitait une mise à niveau. Pour ce dernier, il a été décidé de procéder à sa refonte afin d'assurer la continuité et l'amélioration de ce service pour les personnes participantes. Le BR a effectué un processus de sélection et prévoit la mise en place d'un nouveau portail à l'automne 2024.



RAPPORT SUR LES PLAINTES ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Comité de retraite n'a reçu aucune plainte formelle de la part de la clientèle du Régime en 2023. Une politique officielle à cet égard est en place depuis plusieurs années.

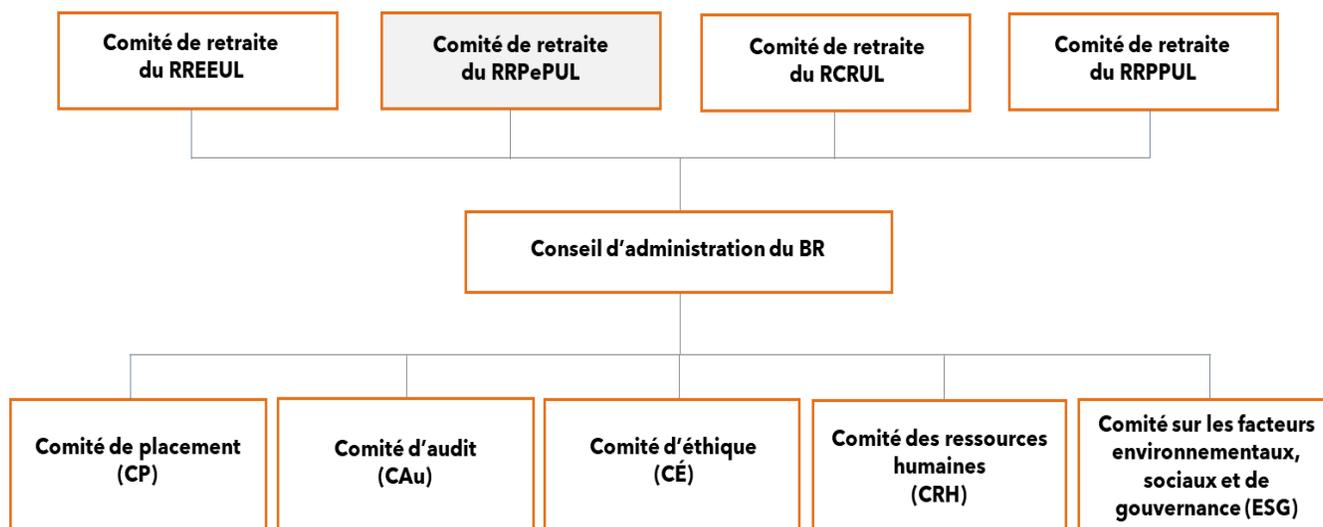
Par ailleurs, depuis septembre 2022, le Comité de retraite a établi de nouveaux contrôles en lien avec la protection des renseignements personnels. Le directeur général du BR, Martin Latulippe, agit à titre de responsable de la protection des renseignements personnels.

5.2 Structure de gouvernance

En 2023, les changements suivants ont été apportés à la structure de gouvernance :

1. Modification du mandat du Comité des ressources humaines (CRH) pour y ajouter le suivi de la gouvernance. Le Comité a ainsi été renommé Comité des ressources humaines et de la gouvernance (CRHG).
2. Formalisation du Comité sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (CESG) pour le suivi de la Politique d'investissement responsable et durable.

Depuis avril 2020, le BR est administré par un Conseil d'administration (CA) où les quatre régimes de retraite de l'Université Laval sont représentés. En 2023, le CA a rendu permanent le CESG en vue d'effectuer un suivi périodique de l'application de la Politique d'investissement responsable et durable, adoptée par les quatre comités de retraite. Le CA est formé de huit membres, soit une personne représentante de chaque régime, une personne représentante de l'Université et trois membres externes.



Le tableau suivant présente sommairement le mandat de chaque comité et sa composition au 31 décembre 2023.

	Mandat	Composition																
Conseil d'administration	Le CA est responsable du suivi des opérations du Bureau de la retraite ainsi que de la fiducie globale qui regroupe les actifs des quatre régimes de retraite de l'Université Laval.	<table border="0"> <tr> <td>Nicolas Bouchard Martel</td> <td>UL</td> </tr> <tr> <td>Carole Carbonneau</td> <td>RREEUL</td> </tr> <tr> <td>Stéphane Chrétien</td> <td>RRPPUL</td> </tr> <tr> <td>Anne Gosselin</td> <td>Membre externe</td> </tr> <tr> <td>André Grondines</td> <td>Membre externe</td> </tr> <tr> <td>Gilles Horrobin</td> <td>Membre externe</td> </tr> <tr> <td>Boris Mayer-St-Onge</td> <td>RRPePUL</td> </tr> <tr> <td>Nicolas Saucier</td> <td>RCRUL</td> </tr> </table>	Nicolas Bouchard Martel	UL	Carole Carbonneau	RREEUL	Stéphane Chrétien	RRPPUL	Anne Gosselin	Membre externe	André Grondines	Membre externe	Gilles Horrobin	Membre externe	Boris Mayer-St-Onge	RRPePUL	Nicolas Saucier	RCRUL
Nicolas Bouchard Martel	UL																	
Carole Carbonneau	RREEUL																	
Stéphane Chrétien	RRPPUL																	
Anne Gosselin	Membre externe																	
André Grondines	Membre externe																	
Gilles Horrobin	Membre externe																	
Boris Mayer-St-Onge	RRPePUL																	
Nicolas Saucier	RCRUL																	

5.2 Structure de gouvernance /suite

	Mandat	Composition										
Comité de placement	La gestion de la Politique de placement du RRPePUL a été déléguée au Bureau de la retraite, sous la supervision du Comité de placement.	<table border="0"> <tr> <td>Pierre Gilbert</td> <td rowspan="5">Membres externes</td> </tr> <tr> <td>Gilles Horrobin</td> </tr> <tr> <td>Michel Lemieux</td> </tr> <tr> <td>Bruno Roy</td> </tr> <tr> <td>Isabel Trépanier</td> </tr> </table>	Pierre Gilbert	Membres externes	Gilles Horrobin	Michel Lemieux	Bruno Roy	Isabel Trépanier				
Pierre Gilbert	Membres externes											
Gilles Horrobin												
Michel Lemieux												
Bruno Roy												
Isabel Trépanier												
Comité d'audit	Le principal mandat du Comité d'audit est de recommander aux régimes l'adoption des rapports financiers préparés par l'auditeur externe et d'effectuer un suivi, s'il y a lieu, concernant des améliorations qui devraient être apportées aux contrôles internes.	<table border="0"> <tr> <td>Jean DeBonville</td> <td>RCRUL</td> </tr> <tr> <td>Gilles Dion</td> <td>RREEUL</td> </tr> <tr> <td>André Grondines</td> <td>Membre externe</td> </tr> <tr> <td>Jacques Lachance</td> <td>RRPePUL</td> </tr> <tr> <td>Michel Turcotte</td> <td>RRPPUL</td> </tr> </table>	Jean DeBonville	RCRUL	Gilles Dion	RREEUL	André Grondines	Membre externe	Jacques Lachance	RRPePUL	Michel Turcotte	RRPPUL
Jean DeBonville	RCRUL											
Gilles Dion	RREEUL											
André Grondines	Membre externe											
Jacques Lachance	RRPePUL											
Michel Turcotte	RRPPUL											
Comité d'éthique	Le mandat du Comité d'éthique est de doter l'administration et le personnel de balises éthiques et de règles de déontologie. Il veille aussi à sensibiliser sur l'importance de maintenir un comportement intègre et responsable.	<table border="0"> <tr> <td>Marion Brivot</td> <td rowspan="4">Membres externes</td> </tr> <tr> <td>Jean-François Larocque</td> </tr> <tr> <td>Hélène Lee-Gosselin</td> </tr> <tr> <td>Ana Marin</td> </tr> </table>	Marion Brivot	Membres externes	Jean-François Larocque	Hélène Lee-Gosselin	Ana Marin					
Marion Brivot	Membres externes											
Jean-François Larocque												
Hélène Lee-Gosselin												
Ana Marin												
Comité des ressources humaines et de la gouvernance	La mission du Comité des ressources humaines est d'ordre-conseil, à savoir analyser et faire ses recommandations au CA, en lien avec la gestion des ressources humaines du Bureau de la retraite.	<table border="0"> <tr> <td>Nicolas Bouchard Martel</td> <td>CA</td> </tr> <tr> <td>Stéphane Chrétien</td> <td>CA</td> </tr> <tr> <td>Anne Gosselin</td> <td>CA</td> </tr> <tr> <td>Boris Mayer-St-Onge</td> <td>CA</td> </tr> </table>	Nicolas Bouchard Martel	CA	Stéphane Chrétien	CA	Anne Gosselin	CA	Boris Mayer-St-Onge	CA		
Nicolas Bouchard Martel	CA											
Stéphane Chrétien	CA											
Anne Gosselin	CA											
Boris Mayer-St-Onge	CA											
Comité sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance	Le mandat du Comité ESG est de veiller à l'application de la Politique d'investissement responsable et durable et émettre des recommandations aux comités de retraite et au CA.	<table border="0"> <tr> <td>Nicolas Bouchard Martel</td> <td>RCRUL</td> </tr> <tr> <td>Carole Carbonneau</td> <td>RREEUL</td> </tr> <tr> <td>Stéphane Chrétien</td> <td>RRPPUL</td> </tr> <tr> <td>Louis Frenette-Nolin</td> <td>RRPePUL</td> </tr> <tr> <td>Anne Gosselin</td> <td>CA</td> </tr> </table>	Nicolas Bouchard Martel	RCRUL	Carole Carbonneau	RREEUL	Stéphane Chrétien	RRPPUL	Louis Frenette-Nolin	RRPePUL	Anne Gosselin	CA
Nicolas Bouchard Martel	RCRUL											
Carole Carbonneau	RREEUL											
Stéphane Chrétien	RRPPUL											
Louis Frenette-Nolin	RRPePUL											
Anne Gosselin	CA											

Au Comité de placement et au Comité d'éthique, aucun membre des comités de retraite ne représente les régimes, car ces comités ne sont constitués que de membres externes. Toutefois, les membres du CA peuvent assister aux rencontres du Comité de placement.

L'annexe A.6 présente la structure organisationnelle interne du Bureau de la retraite.

5.3 Politique de financement révisée

Depuis 2019, le RRPePUL est administré en fonction d'une Politique de financement, adoptée par l'APAPUL et l'Université, qui encadre les actions du Comité de retraite à l'égard de la gestion du Régime. Cette politique a fait l'objet d'une révision par les instances le 30 novembre 2023.

Sans entrer dans tous les détails, les sections suivantes présentent les principaux changements. Pour en savoir davantage, veuillez consulter la [Politique de financement](#) sur ce sujet.

Volet antérieur (volet fermé aux nouvelles adhésions)

Dorénavant, à chaque révision de la [Politique de placement](#), l'actuaire du Régime devra établir une marge visée pour écarts défavorables. Cette marge est établie de manière à ce que la probabilité de devoir financer un déficit n'excède pas 20 % pour ce volet. Ce dernier étant fort mature, il est essentiel de minimiser un tel scénario. La version précédente de la Politique de financement comprenait aussi un mécanisme de marge, mais il n'était pas dynamique. À présent, cette marge est tributaire de la Politique de placement et du niveau de risque du portefeuille de référence.

Également, la Politique de financement prévoit graduellement une réduction de la prise de risque dans la Politique de placement par une majoration des placements qui se comportent comme le passif actuariel, soit des placements dont la valeur est influencée par les variations des taux d'intérêt.

Second volet (volet ouvert)

Les principaux changements pour le Second volet portent sur la méthode d'établissement de la marge de maturité et la méthode d'établissement du niveau d'indexation ponctuelle des rentes.

Désormais, la marge de maturité reflétera, de façon améliorée, l'évolution de la maturité du Second volet dans le temps. Bien que ce volet accueille de nouvelles adhésions, il n'en demeure pas moins que sa maturité augmentera et la marge de maturité sert à assurer une équité intergénérationnelle dans le financement du Régime.

Quant à l'indexation, le design est modifié pour remplacer un taux fixe dans le temps par un taux d'indexation applicable pour les 10 premières années de retraite et un second taux, inférieur, pour les années subséquentes. Ce design se rapproche de ce qui a été convenu pour l'indexation des rentes du Volet antérieur en priorisant l'indexation de la rente dans les 10 premières années de retraite. Cette formule permet d'optimiser le niveau de la rente dans les années de retraite où les dépenses sont les plus élevées. En fonction de l'évaluation actuarielle 2023, la nouvelle formule prévoit une indexation à 100 % de l'IPC pendant les dix premières années et un taux de 89 % pour les années subséquentes.





DANS CETTE SECTION

- 6.1 Près de 840 demandes traitées
- 6.2 Terminaison de l'entente de transfert avec Retraite Québec
- 6.3 Admissibilité du service à la Fondation de l'Université Laval

6.

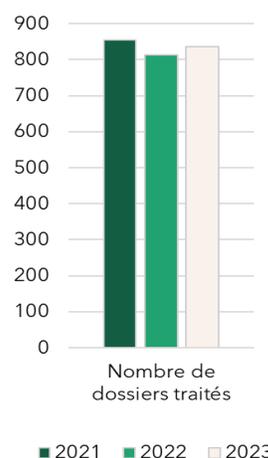
Service à la clientèle

Le Comité de retraite a délégué au Bureau de la retraite le volet d'information et de calcul des prestations. Le Bureau de la retraite produit ainsi les relevés annuels, publie les différents communiqués sur le Régime et organise des séances d'information pour les nouvelles personnes adhérentes, des séances de planification financière et de préparation à la retraite.

Le Bureau de la retraite est un centre d'expertise créé par les quatre régimes de retraite de l'Université Laval et dédié entièrement à l'administration de ces régimes.

6.1 Près de 840 demandes traitées

Depuis quelques années, plus de 800 demandes ont été traitées annuellement pour le RRPePUL. Cette augmentation découle d'un afflux important de nouvelles adhésions. De plus, la terminaison par Retraite Québec de l'entente de transfert a contribué à une forte hausse de demandes d'évaluation de transfert.



6.1 Près de 840 demandes traitées /suite

Le tableau suivant présente la ventilation des demandes traitées en 2023 pour le RRPePUL et au cours des deux années précédentes :

	Ventilation des demandes traitées		
	2023	2022	2021
SERVICES OFFERTS PAR LE BUREAU DE LA RETRAITE	836	814	854
	demandes	demandes	demandes
<i>... à l'égard de l'adhésion et du cumul de participation</i> : information sur les droits et les possibilités d'optimiser vos avoirs dans le Régime par le biais de rachat, de transfert ou de participation volontaire;	53 %	49 %	43 %
<i>... à l'égard de la retraite</i> : service-conseil avant la prise de retraite afin d'expliquer les options offertes. Par exemple, des estimations de rente à différentes dates avant de déterminer celle-ci;	22 %	21 %	25 %
<i>... à l'égard d'une cessation, d'un décès ou d'une rétroactivité</i> : information générale relative aux autres prestations payables et aux demandes d'information.	25 %	30 %	32 %

Le tableau ci-dessous illustre les différentes activités offertes par le Bureau de la retraite :

ACTIVITÉS	2023	2022	2021
Séminaire de préparation à la retraite	2	1	2
Colloque de planification financière	1	0	0
Séance d'information pour les nouvelles adhésions	1	0	0
Communiqués	4	5	4

6.2 Terminaison de l'entente de transfert avec Retraite Québec

Le RRPePUL participe à plusieurs ententes de transfert en vue de faciliter, pour les personnes concernées, la consolidation de leurs droits de retraite. En juin 2023, Retraite Québec a avisé le RRPePUL qu'elle mettait fin à l'entente entre les deux organismes (il en fut de même avec plusieurs autres régimes de retraite). La clientèle avait jusqu'au 31 août 2023 pour se prévaloir d'un transfert.

Un total de 66 personnes participantes du RRPePUL ont soumis une demande dans les délais prescrits. Plusieurs dossiers sont toujours en cours d'analyse et le

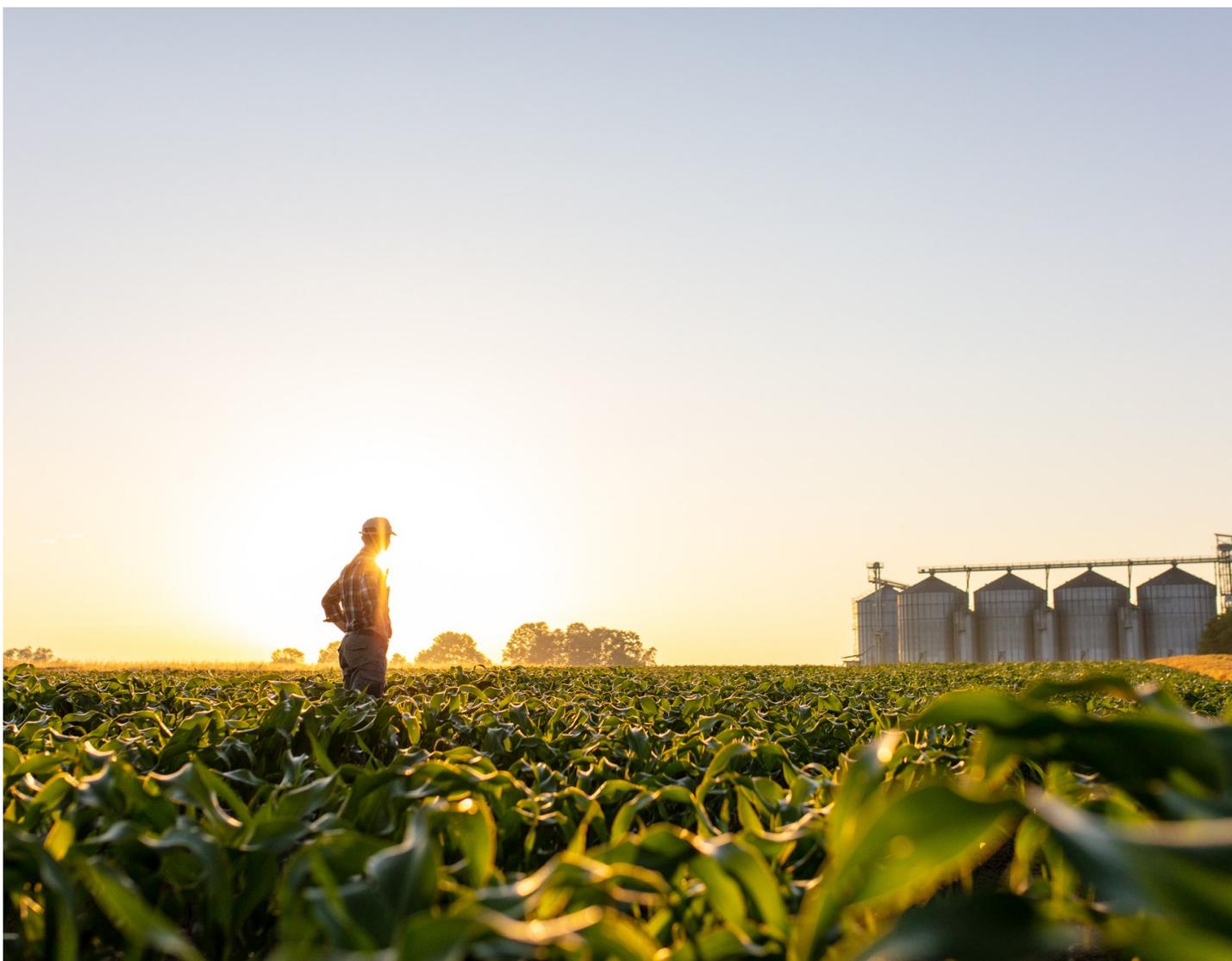
traitement de ceux-ci représente une charge de travail supplémentaire considérable pour le BR. Les délais inhabituellement longs ne pénaliseront pas les requérant.e.s; les évaluations sont effectuées à la date de la demande et des intérêts sont crédités sur les sommes transférables jusqu'au moment dudit transfert.

Le Comité de retraite du RRPePUL ainsi que les instances du Régime espèrent remettre en place une nouvelle entente de transfert. Retraite Québec a évoqué plusieurs conditions à respecter pour le rétablissement d'une entente. Certaines de ces exigences nécessiteront des modifications au Règlement du RRPePUL. Le dossier est actuellement à l'étude.

6.3 Admissibilité du service à la Fondation de l'Université Laval

En 2023, le personnel de la Fondation de l'Université Laval (FUL) a été intégré au personnel de l'Université. Au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, la FUL est ainsi considérée comme un employeur remplacé. Ce faisant, toute période de service effectuée auprès de la FUL est considérée comme ayant été exercée auprès de l'Université, rendant ainsi le personnel de la FUL admissible au rachat de service pour le RRPePUL.

Le BR a été informé de la liste des personnes visées par cette intégration et qui sont devenues éligibles au RRPePUL. Des communications personnalisées incluant le coût de rachat leur ont été transmises. Également, toute personne devenue employée de l'Université il y a quelques années peut demander une estimation de rachat de périodes de service accumulées antérieurement à la FUL.



ANNEXES



A.1 DONNÉES FINANCIÈRES

L'actif total du RRPePUL a augmenté de près de 40 M\$ en 2023. Pour le VA, l'actif est demeuré stable, en raison d'une performance des placements alignée avec l'hypothèse de l'actuaire et des prestations presque équivalentes aux revenus de placement.

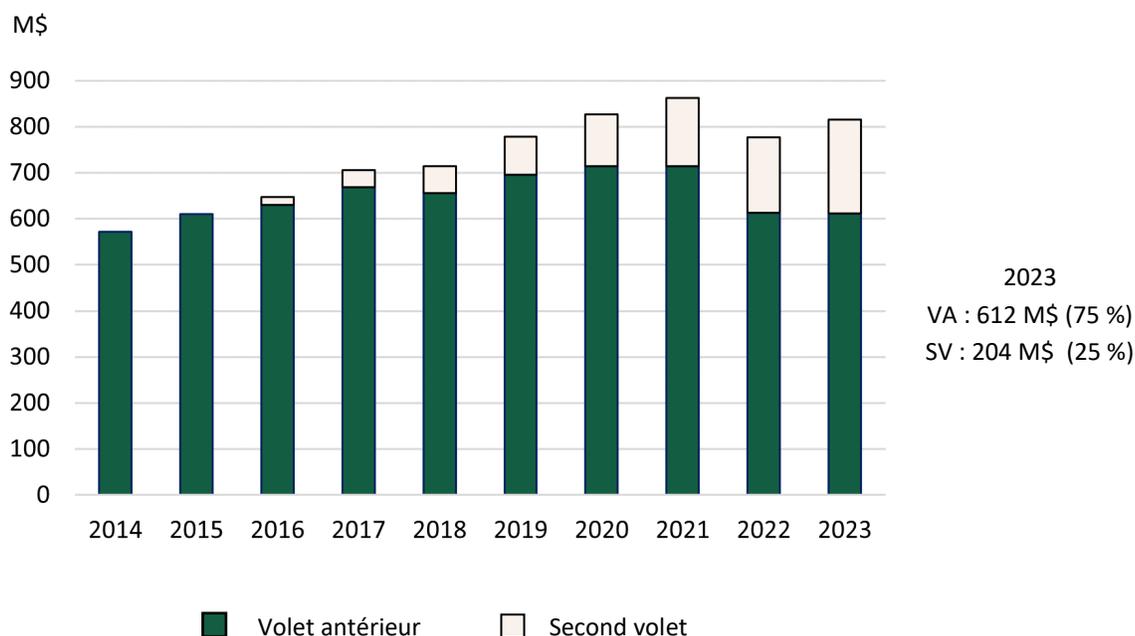
Quant au SV, l'actif a crû de 39 M\$. En plus du rendement, ce volet bénéficie de flux financiers positifs importants, avec des cotisations de plus de 27 M\$ alors que les prestations représentent 3,5 M\$. Le graphique ci-dessous présente l'évolution de l'actif du RRPePUL depuis le 31 décembre 2014, donc au cours des dix dernières années.

Depuis 2016, le Régime est scindé en deux volets et on constate l'accroissement plus rapide du SV, car il reçoit la majorité des cotisations et verse peu de prestations.

Malgré les bons rendements de 2023, l'actif du RRPePUL n'a pas réatteint le niveau de la fin de 2021 qui était de 862 M\$. À long terme, l'actif global du RRPePUL demeure en croissance. À titre de rappel, l'année 2022 avait procuré des rendements négatifs, ce qui explique la baisse de la valeur de l'actif.

L'actif d'un régime de retraite évolue annuellement en fonction des éléments suivants : les cotisations, les prestations, les frais et les rendements sur les placements. Les prochaines sections donnent plus de détails sur ces quatre éléments.

$$\boxed{\text{Cotisations}} + \boxed{\text{Rendement}} = \boxed{\text{Prestations}} + \boxed{\text{Frais}}$$



A.1 DONNÉES FINANCIÈRES

Cotisations

La Politique de financement prévoit des cotisations annuelles globales de 18,3 % de la masse salariale. La cotisation salariale est établie à 8,8 % du salaire tandis que la cotisation patronale est de 9,5 %. Une portion de la cotisation salariale est versée dans le Fonds de stabilisation.

Pour tenir compte des frais administratifs du Volet antérieur, une portion des cotisations (643 000 \$ en 2023) est transférée du Second volet annuellement.

Le tableau suivant explique tous les types de cotisations versées au RRPePUL.

Cotisations régulières	Cotisations versées par les personnes participantes et l'Université qui financent l'accumulation du service crédité de l'année en cours. En 2023, les cotisations régulières étaient de 5,9 % du salaire pour les personnes participantes et de 9,5 % pour l'Université.
Cotisations de stabilisation	Cotisations versées seulement par les personnes participantes et déposées directement dans le Fonds de stabilisation. Ce fonds sert à deux fins principales : à rembourser, le cas échéant, un déficit dans le Second volet et à octroyer de l'indexation ponctuelle pour les rentes provenant de ce volet. Les cotisations de stabilisation représentent 2,9 % (globalement, la cotisation salariale est de 8,8 %, soit 5,9 % + 2,9 %).
Cotisations accessoires	Limitées fiscalement à 9 % du salaire moins les cotisations salariales régulières et de stabilisation, 0,2 % du salaire est disponible pour verser des cotisations accessoires. Fait intéressant, ces cotisations n'affectent pas les droits de cotisation au REER.
Cotisations volontaires	Sommes provenant de REER principalement. L'avantage de verser des cotisations volontaires dans le RRPePUL est de profiter des frais de gestion très bas du Régime et de la diversification de la Politique de placement provenant, entre autres, des placements alternatifs.
Cotisations de rachat	Toute période de service non crédité peut faire l'objet d'un rachat. Il peut s'agir d'une période de congé sans traitement ou d'une période non reconnue lors d'un transfert d'un employeur précédent. De même, toute période de service accomplie auprès de la FUL est admissible au rachat.
Transferts d'autres régimes de retraite	Période de service reconnue dans un autre régime de retraite qui peut être transférée au RRPePUL en vue d'y faire créditer une rente de valeur équivalente à la somme transférée.

A.1 DONNÉES FINANCIÈRES

Cotisations /suite

Cotisations (en milliers de dollars)

	Par les personnes participantes		Par l'employeur		Total 2023	Total 2022
	Volet antérieur	Second volet	Volet antérieur	Second volet		
Régulières et participation volontaire	621	8 485	643	13 808	23 557	19 121
De stabilisation	s.o.	4 300	s.o.	s.o.	4 300	5 003
Rachats de participation	s.o.	282	s.o.	s.o.	282	915
Accessoires	31	s.o.	s.o.	s.o.	31	11
Volontaires	s.o.	250	s.o.	s.o.	250	546
Transferts provenant d'autres régimes	1	512	s.o.	s.o.	513	6 951
D'équilibre / Reliquats	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	75
	14,4 M\$		14,4 M\$		28,8 M\$	32,6 M\$

Prestations

Les prestations versées par le RRPePUL sont constituées essentiellement des rentes de retraite, mais également des prestations forfaitaires payables lors d'une cessation de participation, d'un décès ou d'un partage de droits.

Prestations (en milliers de dollars)

	Volet antérieur	Second volet	Total 2023	Total 2022
Rentes de retraite	36 206	1 683	37 889	36 449
Remboursement	s.o.	26	26	71
Transferts vers d'autres régimes	1 095	224	1 319	827
Autres transferts	464	1 096	1 560	1 426
	37,8 M\$	3,0 M\$	40,8 M\$	38,8 M\$

A.1 DONNÉES FINANCIÈRES

Frais

Pour les frais reliés aux placements, une portion de ceux-ci ne sont pas apparents en cours d'année. Il s'agit de la majeure partie des frais liés aux placements alternatifs. Les conditions contractuelles de ces placements font en sorte que les frais ne sont pas facturés, mais plutôt directement imputés aux fonds sous gestion. Également, une portion des honoraires est constituée de bonis de performance, lorsque le rendement dudit fonds atteint un certain niveau. Le tableau suivant vise à présenter l'ensemble des frais imputés aux deux volets du RRPePUL. Ces frais sont exprimés en pourcentage de l'actif moyen.

Frais de gestion (en milliers de \$)

	Volet antérieur	Second volet	Total 2023	Total 2022
Frais reliés aux placements - facturés	1 292	571	1 863	2 576
Frais reliés aux placements - déduits	3 935	1 298	5 233	3 997
Frais reliés à l'administration	692	322	1 014	621
	5,9 M\$	2,2 M\$	8,1 M\$	7,2 M\$
Frais totaux en % de l'actif moyen de l'année	0,97 %	1,19 %	1,02 %	0,90 %

Dans les faits, le rendement brut devrait être lui aussi majoré de l'équivalent des frais non apparents.

Avec une Politique de placement différente, chaque volet assume ses frais reliés aux placements. En pourcentage de l'actif, ceux applicables au Second volet sont plus élevés, car la pondération en actions et en placements alternatifs est plus élevée.

Revenus de placement

Les revenus de placement comprennent les revenus traditionnels (intérêts, dividendes, ristournes, etc.), mais aussi l'appréciation de la valeur marchande du placement. Cette appréciation est déterminée en supposant la vente des produits financiers.

Revenus de placement (en milliers de \$)

	Volet antérieur	Second volet	Total 2023	Total 2022
Revenus de placement ¹	44 101	16 752	60 853	-77 714

Évolution de l'actif net par volet (en millions de \$)

En fonction des différents éléments présentés dans cette section, l'actif net de chaque volet et du Régime a évolué de la manière suivante :

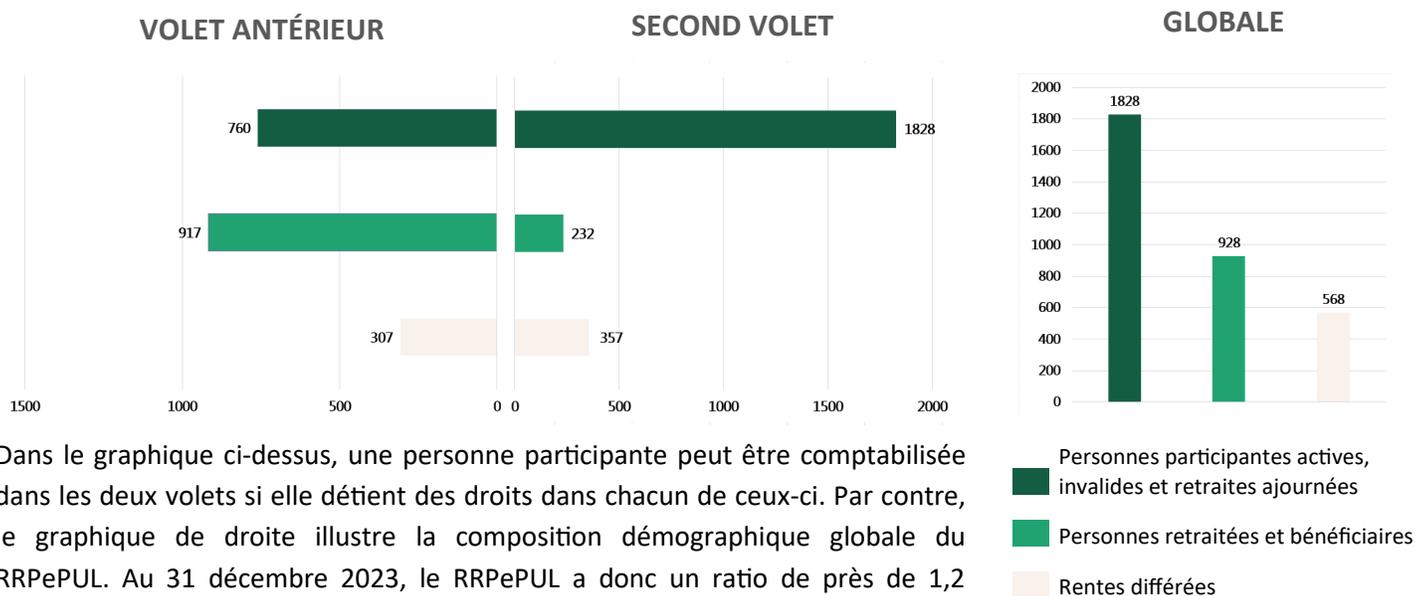
	Volet antérieur	Second volet	Total 2023	Total 2022
Actif au 31 décembre 2022	611,0 M\$	164,2 M\$	775,2 M\$	862,1 M\$
+ Cotisations	0,7	28,2	28,8	32,6
+ Revenus de placement	44,1	16,8	60,9	-73,5
- Prestations	-38,0	-3,1	-40,8	-38,8
- Frais	-5,9	-2,2	-8,1	-7,2
Actif au 31 décembre 2023	612,0 M\$	204,0 M\$	816,0 M\$	775,2 M\$

¹ Nets des frais imputés directement des placements alternatifs.

A.2 STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES

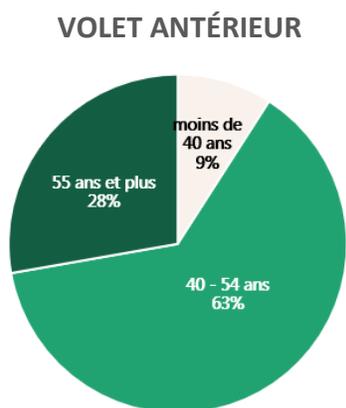
Tout comme la revue de la situation financière, les statistiques démographiques du RRPePUL sont présentées par volet. Le degré de maturité du Volet antérieur est beaucoup plus important que celui du Second volet, car les nouvelles adhésions sont comptabilisées dans le Second volet depuis 2016.

RÉPARTITION PAR VOLET SELON LE STATUT

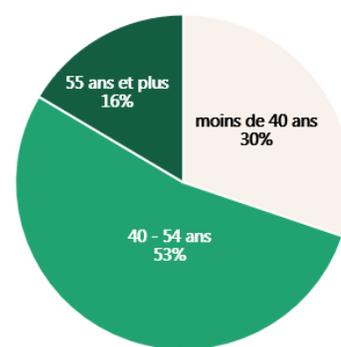


Dans le graphique ci-dessus, une personne participante peut être comptabilisée dans les deux volets si elle détient des droits dans chacun de ceux-ci. Par contre, le graphique de droite illustre la composition démographique globale du RRPePUL. Au 31 décembre 2023, le RRPePUL a donc un ratio de près de 1,2 personnes actives pour 1 personne non active (personnes retraitées, bénéficiaires et rentes différées), alors que ce ratio est de 0,6 pour le Volet antérieur et de 3,1 pour le Second volet.

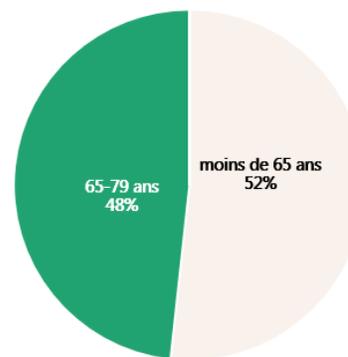
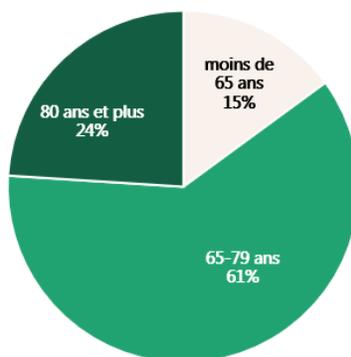
RÉPARTITION DES PERSONNES PARTICIPANTES ACTIVES SELON L'ÂGE



SECOND VOLET



RÉPARTITION DES PERSONNES RETRAITÉES ET BÉNÉFICIAIRES SELON L'ÂGE



A.2 STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES

INFORMATION SUR CHAQUE CATÉGORIE DE PERSONNES PARTICIPANTES

	Volet antérieur	Second volet	Faits saillants
1. Personnes participantes actives et invalides			
Nombre	742	1 809	Seulement 40 % des personnes possèdent des droits dans le VA.
Salaire moyen	104 682 \$	94 769 \$	
Âge moyen	49,7 ans	44,8 ans	
Service crédité moyen	16,5 années	8,6 années	
Service crédité moyen du volet	8,7 années	5,1 années	
2. Retraites ajournées¹			
Nombre	18	19	Même si le nombre est peu élevé, il est en hausse constante depuis quelques années.
Salaire moyen	111 855 \$	111 628 \$	
Âge moyen	67,0 ans	66,9 ans	
Service crédité moyen	18,3 années	17,4 années	
Service crédité moyen du volet	10,2 années	7,7 années	
3. Personnes retraitées			
Nombre	830	230	L'âge moyen à la retraite est de 61,4 ans pour les personnes retraitées de 2023.
Âge moyen	73,4 ans	65,2 ans	
Rente annuelle moyenne	44 200 \$	54 122 \$	
Rente annuelle moyenne du volet	42 017 \$	8 350 \$	
4. Bénéficiaires, conjoint.e.s			
Nombre	87	2	40 % de ces rentes sont versées depuis plus de 25 ans (en incluant la rente versée initialement à la personne retraitée).
Âge moyen (conjoint.s seulement)	80,0 ans	31,5 ans	
Rente annuelle moyenne	20 530 \$	31 377 \$	
Rente annuelle moyenne du volet	20 480 \$	2 140 \$	
5. Rentes différées²			
Nombre	307	357	Le nombre est relativement élevé dans le SV, car une majorité de cessation concerne le personnel contractuel dont l'adhésion est récente.
Âge moyen	48,8 ans	43,1 ans	
Ratio personnes participantes actives (1 et 2) / non actives (3 à 5)			Le VA pourrait être qualifié de régime très mature et le SV de jeune régime.
	0,6	3,1	
<i>Ce ratio est un indicateur du niveau de maturité des volets du RRPePUL.</i>			

MOUVEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

	En 2023		Moyenne 5 ans (2019-2023)	
	Nombre	Âge moyen	Nombre	Âge moyen
Adhésions	315	40,1	212	38,2
Retraites	41	61,4	37	61,8
Décès	23	84,5	22	82,0
Remboursements / Transferts	36	41,0	42	40,9

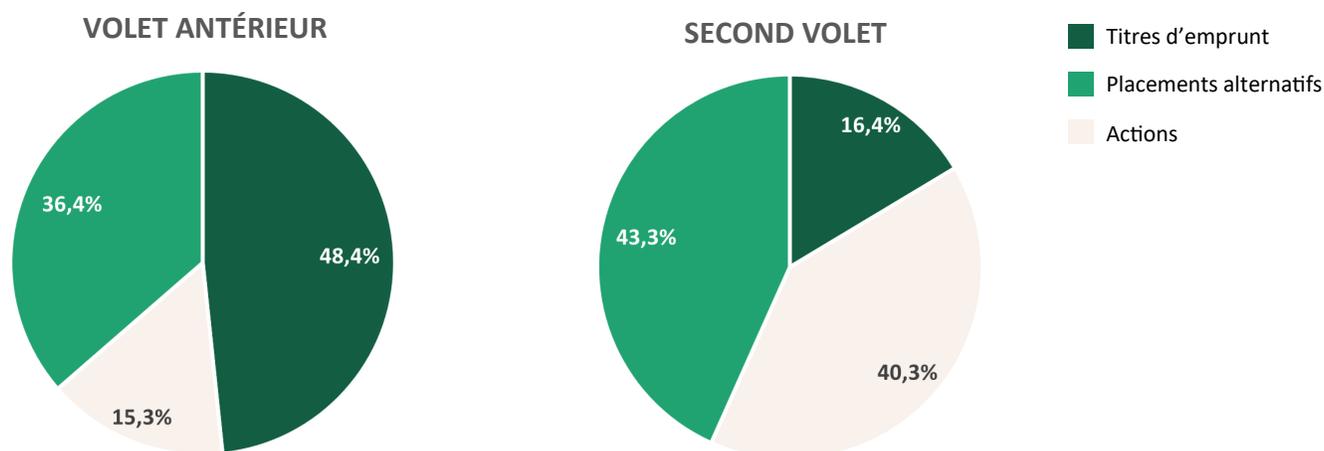
¹ Retraite ajournée : personne de 65 ans et plus qui cotise au Régime de retraite.

² Rente différée : personne ayant cessé de cotiser au RRPePUL, mais qui a laissé ses droits dans le Régime.

A.3 VENTILATION DES PLACEMENTS

Le tableau suivant indique les fonds et les gestionnaires dans lesquels les deux volets du RRPePUL sont investis. Les répartitions sont la distribution réelle à la fin de l'année.

	Volet antérieur		Second volet		Gestionnaire
	en millions \$	en % de l'actif	en millions \$	en % de l'actif	
Titres d'emprunt		48,4 %		16,4 %	
Obligations provinciales à long terme	204,0	33,5 %	7,2	3,6 %	Manuvie
Obligations multisectorielles	27,4	4,5 %	7,2	3,6 %	PIMCO
Dette privée	56,0	9,2 %	13,4	6,7 %	Sun Life
Marché monétaire	7,6	1,2 %	5,0	2,5 %	Manuvie
	295,0		32,8		
Actions		15,3 %		40,3 %	
Actions canadiennes	23,2	3,8 %	15,5	7,7 %	Jarislowsky Fraser
Actions mondiales à grande capitalisation	55,3	9,1 %	40,7	20,4 %	Fonds commun*
Actions mondiales à petite capitalisation	-	-	11,6	5,8 %	Wasatch
Actions de marchés émergents	14,5	2,4 %	12,8	6,4 %	RBC
	93,0		80,6		
Placements alternatifs		36,4 %		43,3 %	
Immobilier	89,4	14,7 %	28,3	14,2 %	Fonds commun*
Infrastructure - Mandat élargi	65,1	10,7 %	31,3	15,7 %	Fonds commun*
Infrastructure - Mandat Core	29,7	4,9 %	3,7	1,9 %	Fonds commun*
Placements privés	37,5	6,2 %	22,9	11,5 %	Fonds commun*
	221,7		86,2		
Total¹	609,8		199,6		



Description des fonds communs internes *

Actions mondiales à grande capitalisation : Walter Scott 34 %; RBC 31 %; Baillie Gifford 35 %.

Immobilier : Morgan Stanley 42 %; TD Greystone 19 %; CBRE 17 %; Carlyle CPI 10 %; Ipsos Facto 4 %; Bentall GreenOak 6 %; Carlyle CRP IX 2 %.

Infrastructure - Mandat Core : Brookfield 100 %.

Infrastructures - Mandat élargi : GIP 34 %; IFM 44 %; EQT 17 %; CBRE 5 %.

Placements privés : 20 fonds répartis auprès de 11 gestionnaires (actif moyen de 12,5 M\$/fonds à l'échelle du BR).

¹ L'actif indiqué est celui investi dans les fonds. L'actif net des volets comprend d'autres éléments comme des cotisations à recevoir et des prestations à payer.

A.3 VENTILATION DES PLACEMENTS

Renseignements sur les gestionnaires de fonds

L'année 2023 a été marquée par peu de changements sur la plateforme des gestionnaires. Les comités de retraite procédant tous à une révision de leur politique de placement, l'équipe interne a été davantage mise à contribution dans le processus et a commencé la révision des différentes stratégies de placements alternatifs afin de considérer les nouvelles cibles d'investissement.

Au 31 décembre 2023, la fiducie globale comporte 53 fonds spécialisés, dont 14 en placements traditionnels et 39 en placements alternatifs. Ces derniers sont regroupés en trois fonds communs : immobilier, infrastructure et placements privés. Le fonds commun d'infrastructure a été lui-même scindé en deux fonds en 2023 : un fonds « Core », dont l'objectif est de générer un revenu courant, et un fonds à valeur ajoutée, comportant un niveau de risque additionnel avec du développement et de la restructuration.

Liste des gestionnaires externes au 31 décembre 2023

Actions		Obligations		Immobilier		Infrastructure	
Canadiennes		Court terme		TD Greystone		Brookfield	
Mondiales - Grande cap		Univers		MS PRIME		IFM	
		Multi-Secteur		CBRE		GIP II	
		Dette privée		Carlyle CPI		GIP III	
Mondiales - Petite cap			Carlyle CRP IX	GIP IV			
Pays Émergents				Ipsos Facto VII		GIP V	
				BGO III		EQT IV	
				BGO IV		EQT V	
				AG Europe IV		CBRE	

A.4 PERFORMANCE DES CATÉGORIES D'ACTIFS

Le tableau suivant indique, pour chaque volet, la performance des catégories d'actifs et des indices de référence du RRPePUL.

Volet antérieur	Portefeuilles	Indices	Valeur ajoutée ¹	Faits saillants
Titres d'emprunt				Les marchés boursiers ont été fortement influencés par les Sept Magnifiques qui affichent une performance combinée de 101,4 % en 2023.
Obligations canadiennes	8,1 %	7,8 %	0,3 %	
Obligations multisectorielles	8,5 %	4,6 %	3,9 %	
Dette privée canadienne	10,0 %	8,4 %	1,6 %	
Titres de participation				
Actions canadiennes	18,8 %	12,3 %	6,5 %	
Actions mondiales à grande capitalisation	14,2 %	20,5 %	-6,3 %	Une belle valeur ajoutée en actions canadiennes, de pays émergents et de petite capitalisation.
Actions de pays émergents	9,0 %	6,9 %	2,1 %	
Placements alternatifs				
Immobilier	-5,2 %	-7,3 %	2,1 %	
Infrastructure - Mandat Core	8,4 %	5,8 %	2,6 %	
Infrastructure - Mandat élargi	7,8 %	5,8 %	2,0 %	
Placements privés	5,9 %	20,5 %	-14,6 %	Une infrastructure résiliente en raison d'une classe d'actifs qui offre une bonne protection contre l'inflation et des rendements peu corrélés aux facteurs macroéconomiques.
Total²	6,9 %	8,2 %	-1,3 %	
Décomposition de la valeur ajoutée totale ³	Sélection	Répartition	Interaction	
	0,1 %	-1,3 %	0,0 %	
	Autre : -0,1 %			
Second volet				
Titres d'emprunt				
Obligations canadiennes	13,0 %	13,0 %	0,0 %	
Obligations multisectorielles	8,5 %	4,6 %	3,9 %	
Dette privée canadienne	10,0 %	8,4 %	1,6 %	
Titres de participation				
Actions canadiennes	18,8 %	12,3 %	6,5 %	En placements privés, la performance est comparée en 2023 à l'indice des actions mondiales. Le nouvel indice, utilisé à compter de 2024, a réalisé environ 10 % en 2023.
Actions mondiales à grande capitalisation	14,2 %	20,5 %	-6,3 %	
Actions mondiales à petite capitalisation	21,5 %	13,0 %	8,5 %	
Actions de pays émergents	9,0 %	6,9 %	2,1 %	
Placements alternatifs				
Immobilier	-5,2 %	-7,3 %	2,1 %	
Infrastructure - Mandat Core	8,4 %	5,8 %	2,6 %	
Infrastructure - Mandat élargi	7,8 %	5,8 %	2,0 %	En placements privés, la performance est comparée en 2023 à l'indice des actions mondiales. Le nouvel indice, utilisé à compter de 2024, a réalisé environ 10 % en 2023.
Placements privés	5,9 %	20,5 %	-14,6 %	
Total²	8,8 %	9,7 %	-0,9 %	
Décomposition de la valeur ajoutée totale ³	Sélection	Répartition	Interaction	
	-0,5 %	-0,4 %	-0,1 %	
	Autre : +0,1 %			

¹ Valeur ajoutée qui correspond au rendement de la classe d'actif moins le rendement de l'indice.

² Exemple avec la performance des placements réalisée en 2023 du Volet antérieur : 6,9 %

³ Afin de mieux comprendre la décomposition de la valeur ajoutée, en voici les explications :

- l'effet de sélection correspond à la différence entre le rendement du gestionnaire versus son indice en fonction du poids cible
- l'effet de répartition correspond à la différence entre le poids réel et le poids cible en fonction du rendement de l'indice.
- l'effet d'interaction correspond à la synergie créée par les deux effets précédents.
- le terme "Autre" provient du fait que la méthode de calcul considère que les poids sont statiques durant la période d'analyse.

A.5 RENDEMENTS HISTORIQUES

Le tableau suivant indique la performance historique des deux volets de la caisse du RRPePUL.

Volet antérieur				Second volet			
(Performance brute)				(Performance brute)			
2023	6,9 %	2 ans	-1,6 %	2023	8,8 %	2 ans	0,2 %
2022	-9,5 %	3 ans	-2,4 %	2022	-7,6 %	3 ans	1,7 %
2021	5,2 %	4 ans	1,1 %	2021	12,0 %	4 ans	4,2 %
2020	8,5 %	5 ans	4,0 %	2020	9,5 %	5 ans	6,4 %
2019	13,3 %	10 ans	3,6 %	2019	13,3 %		
2018	2,0 %			2018	1,6 %		
2017	12,1 %			2017	12,1 %		
2016	9,1 %			2016	9,1 %		
2015	8,0 %						
2014	16,3 %						

Le Second volet a débuté le 1^{er} janvier 2016.

Les rendements attendus¹ en 2024 et les années suivantes sont :

VA	6,39 % avant la marge	5,29 % net de la marge
SV	7,15 % avant la marge	6,30 % net de la marge

Les rendements en **orange** représentent les résultats inférieurs à l'objectif.

¹ Rendements établis par l'actuaire du Régime en fonction du portefeuille de référence de la Politique de placement.

A.6 ÉQUIPE DU BUREAU DE LA RETRAITE



Directeur général
Martin Latulippe

Comptabilité et contrôles



Joel Joncas
Directeur de service -
comptabilité et contrôles



Audrey Thibodeau
Coordonnatrice senior



Manex Ruban
Coordonnateur



Fabian Florez
Analyste



Chantale Couture
Technicienne en régimes de retraite
et comptabilité



Félix-Antoine Larochelle
Technicien comptable (temporaire)

Placements



Sébastien Chabot
Directeur de service -
placements



Hugo Robert
Gestionnaire placement



Louis-Thomas Hudon
Analyste



Hugo-Alexandre Paradis
Analyste

Soutien administratif



Diane Bernier
Coordonnatrice aux opérations



Solange Chabot
Adjointe aux opérations



Wanesa Sitthy
Adjointe aux opérations

Service-conseil et actuariat



Isabelle Moreau
Directrice de service -
service-conseil et actuariat



François Beaudry
Conseiller



Sylvie Bourdages
Conseillère



Cindy Byrns
Conseillère



Stéphanie Pacaud
Conseillère



Yves Parent
Conseiller



Myriam Brassard
Stagiaire en actuariat



Isabelle Blouin
Technicienne en régimes de retraite



Karine Fournier
Technicienne en régimes de retraite



Pierre-Alain Gélinas
Technicien en régimes de retraite



Cindy Lafontaine
Technicienne en régimes de retraite



Caroline Doyon
Adjointe-réceptionniste

Valeurs qui guident les fiduciaires, les membres des comités de retraite et le personnel du Bureau de la retraite dans la gestion des régimes de retraite



Respect



Rigueur



Équité



Engagement



**BUREAU
DE LA RETRAITE**
de l'Université Laval

**Régime de retraite du personnel professionnel
de l'Université Laval**

Pavillon Maurice-Pollack
2305, rue de l'Université, bureau 3121
Québec (Québec) G1V 0A6
418 656-3802
bretraite@bretraite.ulaval.ca
bretraite.ulaval.ca/rrpepul

